



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Routes : Yvelines

Question écrite n° 2183

### Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la poursuite des travaux liés à l'établissement du second pont et à la déviation de Limay (78520). Ces travaux étaient prévus dans le 9e Plan Etat-region pour un montant de 120 MF. Le projet était divisé en deux phases. La première, comportant la réalisation d'un pont sur la Seine, va du CD 113 à la RN 190, la seconde, devant rejoindre la RN 183 Nord, termine la déviation sur la commune de Limay. Les acquisitions foncières de la première phase sont terminées et les premiers travaux de remblais sont en cours, les crédits nécessaires ayant été en partie dégagés, cette année, pour la mise en place de ces remblais et les ouvrages prévus sous les deux voies ferrées Mantes-Paris via Poissy ou Conflans-Sainte-Honorine. Il lui demande quels sont les objectifs et les crédits qui seront débloqués en 1989 pour la poursuite de ces travaux ainsi que les acquisitions foncières destinées à la seconde phase. Il lui demande aussi s'il compte faire inscrire dans le 10e Plan Etat-region, l'ensemble des crédits destinés à terminer le plus rapidement possible ce projet indispensable pour désenclaver la région mantaise. Reclamée depuis des années par la population, les industriels et les élus locaux la déviation de Limay est un équipement indispensable pour la survie économique de la région mantaise et pour le désenclavement des zones industrielles qui risquent de disparaître si cet équipement n'est pas réalisé rapidement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, est tout à fait conscient de l'utilité que présente une réalisation rapide de la déviation de Limay. Il précise que le financement de la première tranche de cette déviation, du CD 113 à la RN 190, a été inscrit au contrat conclu entre l'Etat et la région Ile-de-France pour le IXe Plan. A ce jour, les acquisitions foncières sont complètement achevées et les travaux de remblai commencés ; en outre, un crédit de 29,5 MF est réservé en 1988 pour l'engagement des travaux du pont sur la Seine et des deux ouvrages d'art sur les voies ferrées. La poursuite de ces travaux fera partie des financements prioritaires du programme 1989 d'investissements routiers. Enfin, l'inscription au contrat entre l'Etat et la région pour la période 1989-1993, de la deuxième tranche (entre la RN 190 et la RN 183 au nord) de cette importante infrastructure routière sera examinée dans le cadre des négociations du contrat, compte tenu des différentes priorités routières d'Ile-de-France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2183

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 septembre 1988, page 2457